

Thales Aerospace Communications Holding S.à r.l.
(anciennement Cobham Aerospace Holding S.à r.l.)
Société à responsabilité limitée

Comptes annuels
pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Siège social :

5, Rue Goethe

L-1637 Luxembourg

Numéro d'immatriculation au Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg :

B 248 018

Capital social : 15 000,00 EUR

Thales Aerospace Communications Holding S.à r.l.
(anciennement Cobham Aerospace Holding S.à r.l.)
Société à responsabilité limitée

Table des matières

	Page
Rapport d'audit	1 - 3
Bilan	4 - 8
Compte de résultat	9 - 10
Notes annexes aux comptes annuels	11 - 16



Shape the future
with confidence

Ernst & Young
Société anonyme

35E, Avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
Tél. : +352 42 124 1
www.ey.com/enju

Autorisations d'établissement :
00117514/13, 00117514/14, 00117514/15, 00117514/17,

B.P. 780
L-2017 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B47771
TVA LU 16063074

00117514/18, 00117514/19

Rapport du réviseur d'entreprise agréé indépendant

au Conseil de gérance de
Thales Aerospace Communications Holding S.à r.l.
5, Rue Goethe
L-1637 Luxembourg

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Thales Aerospace Communications Holding S.à r.l. (la « Société ») qui se composent du bilan pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 et du compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes annexes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Nous certifions que les états financiers cités au premier paragraphe ci-dessus donnent une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2024 ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice clos à cette date conformément aux exigences légales et réglementaires luxembourgeoises applicables à l'établissement et à la présentation des états financiers.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément à la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « Loi du 23 juillet 2016 ») et aux normes d'audit internationales (les « ISA ») telles qu'adoptées au Luxembourg par la Commission de surveillance du secteur financier (la « CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des ISA telles qu'adoptées au Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé relatives à l'audit des états financiers » de notre rapport. Nous sommes également indépendants de la Société conformément au Code de déontologie international des comptables professionnels, y compris les Normes internationales d'indépendance, publié par l'International Ethics Standards Board for Accountants (le « Code IESBA ») tel qu'adopté au Luxembourg par la CSSF, ainsi qu'aux règles déontologiques qui s'appliquent à notre audit des états financiers, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Restriction à la diffusion et à l'utilisation

Notre rapport, y compris l'opinion qui y est formulée, est exclusivement destiné à la Société conformément aux modalités de notre lettre de mission et ne saurait être transmis à des parties autres que la Société ou utilisé par celles-ci. Nous déclinons toute responsabilité envers toute tierce partie à laquelle ces informations pourraient être communiquées. Notre opinion n'est pas modifiée à la lumière de ce fait.



**Shape the future
with confidence**

Responsabilités du Conseil de gérance relatives aux états financiers

Le Conseil de gérance est responsable de l'établissement et de la préparation fidèle des présents états financiers conformément aux exigences légales et réglementaires luxembourgeoises applicables à l'établissement et à la préparation des états financiers, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, il incombe au Conseil de gérance d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de divulguer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'utiliser le principe de la continuité d'exploitation comme base comptable, sauf si le Conseil de gérance a l'intention de liquider la Société ou de mettre un terme à ses activités, ou n'a pas d'autres solutions réalistes que de le faire.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé relatives à l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, qu'elles proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport qui présente notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA permettra de systématiquement détecter toute éventuelle anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou collectivement, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA, telles qu'adoptées au Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et adoptons une attitude caractérisée par l'esprit critique tout au long de cet audit.

De même :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillons des éléments qui sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- nous évaluons le caractère approprié des règles et méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil de gérance, ainsi que les informations les concernant qu'il a fournies.
- nous apprécions le caractère approprié de l'application, par le Conseil de gérance, du principe comptable de la continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, il nous incombe d'attirer l'attention, dans notre rapport, sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas pertinentes, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont basées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Toutefois, des circonstances ou événements ultérieurs peuvent entraîner la cessation de l'activité de la Société.



**Shape the future
with confidence**

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies, et déterminons si les états financiers reflètent les activités et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nous communiquons avec les personnes constituant le gouvernement d'entreprise concernant notamment la portée et le calendrier de l'audit envisagés et les principales conclusions découlant de l'audit, ce qui inclut les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées lors de notre audit.

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large 'C' followed by a horizontal line and a small flourish.

Alban Aubrée

Luxembourg, le 3 juillet 2025

Assistance Comptes annuels : Tél. : (+352) 247 88 494 E-mail : centralebilans@statec.etat.lu	N° RCSL : B248018	Matricule : 2020 2456 120
	Date de saisie dans l'eCDF :	

BILAN

Exercice du 01 01/01/2024 au 02 31/12/2024 (en 03 EUR)

Thales Aerospace Communications Holding S.à r.l.
5, Rue Goethe
L-1637 Luxembourg

ACTIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capital souscrit non versé	1101 101 102		
I. Capital souscrit non appelé	1103 103 104		
II. Capital souscrit appelé et non versé	1105 105 106		
B. Frais d'établissement	1107 107 108		
C. Immobilisations	1109 109 472 819 897,09 110 473 731 136,66		
I. Immobilisations incorporelles	1111 Note 3 111 6 569 545,60 112 7 705 187,37		
1. Frais de développement	1113 113 114		
2. Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires, s'ils ont été :	1115 115 144 452,56 116 209 245,53		
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer au poste C.I.3	1117 117 144 452,56 118 209 245,53		
b) créés par l'entreprise elle-même	1119 119 120		
3. Goodwill, dans la mesure où il a été acquis à titre onéreux	1121 121 6 425 093,04 122 7 495 941,84		
4. Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours de développement	1123 123 124		
II. Immobilisations corporelles	1125 Note 4 125 27 612,85 126 0,00		
1. Terrains et constructions	1127 127 128		
2. Installations techniques et machines	1129 129 130		

N° RCSL : B248018

Matricule : 2020 2456 120

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
3. Autres installations, outillage et mobilier	1131 131	27 612,85 132	0,00
4. Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	1133 133	134	
III. Actifs financiers	1135 Note 5 135	466 222 738,64 136	466 025 949,29
1. Participations dans des entreprises liées	1137 137	466 193 201,14 138	465 997 759,39
2. Créances sur des entreprises liées	1139 139	140	
3. Participations	1141 141	142	
4. Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1143 143	144	
5. Titres ayant le caractère d'immobilisations	1145 145	146	
6. Autres prêts	1147 147	29 537,50 148	28 189,90
D. Actifs courants	1151 151	396.145.922,19 152	308.306.572,72
I. Stocks	1153 153	154	
1. Matières premières et consommables	1155 155	156	
2. Produits en cours de fabrication	1157 157	158	
3. Produits finis et marchandises	1159 159	160	
4. Acomptes versés	1161 161	162	
II. Créances	1163 Note 6 163	395 140 473,59 164	307 637 395,41
1. Créances résultant de ventes et de prestations de services	1165 165	13 614,00 166	35 189,92
a) dont la valeur résiduelle n'est pas supérieure à un an	1167 167	13 614,00 168	35 189,92
b) dont la valeur résiduelle est supérieure à un an	1169 169	170	
2. Créances sur des entreprises liées	1171 171	393 673 036,16 172	307 530 202,85
a) dont la valeur résiduelle n'est pas supérieure à un an	1173 173	393 673 036,16 174	307 530 202,85
b) dont la valeur résiduelle est supérieure à un an	1175 175	176	
3. Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1177 177	178	
a) dont la valeur résiduelle n'est pas supérieure à un an	1179 179	180	
b) dont la valeur résiduelle est supérieure à un an	1181 181	182	
4. Autres créances	1183 183	1 453 823,43 184	72 002,64
a) dont la valeur résiduelle n'est pas supérieure à un an	1185 185	1 077 176,29 186	72 002,64
b) dont la valeur résiduelle est supérieure à un an	1187 187	376 647,14 188	0,00

N° RCSL : B248018	Matricule : 2020 2456 120
-------------------	---------------------------

	Référence(s)		Exercice courant		Exercice précédent
III. Investissements	1189	189		190	
1. Participations dans des entreprises liées	1191	191		192	
2. Parts propres	1209	209		210	
3. Autres valeurs mobilières	1195	195		196	
IV. Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	1197	197	1 005 448,60	198	669 177,31
E. Paiements d'avance	1199	Note 7 199	558.898,13	200	468.739,62
TOTAL (ACTIF)		201	869 524 717,41	202	782 506 449,00

N° RCSL : B248018

Matricule : 2020 2456 120

CAPITAL, RÉSERVES ET PASSIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capital et réserves			
	1301 Note 8 301	604 855 833,29 302	601 281 836,48
I. Capital souscrit	1303 303	15 000,00 304	15 000,00
II. Primes d'émission	1305 305	663 808 986,60 306	663 808 986,60
III. Réserve de réévaluation	1307 307	308	
IV. Réserves	1309 309	310	
1. Réserve légale	1311 311	312	
2. Réserve pour parts propres	1313 313	314	
3. Réserves statutaires	1315 315	316	
4. Autres réserves, y compris la réserve de juste valeur	1429 429	430	
a) autres réserves disponibles	1431 431	432	
b) autres réserves non disponibles	1433 433	434	
V. Résultats reportés	1319 319	-62 542 150,12 320	-62 267 953,58
VI. Résultat de l'exercice	1321 321	3 573 996,81 322	-274 196,54
VII. Acomptes sur dividendes	1323 323	324	
VIII. Subventions d'investissement en capital	1325 325	326	
B. Provisions			
1. Provisions pour pensions et obligations similaires	1331 331	332	
2. Provisions pour impôts	1333 333	334	
3. Autres provisions	1335 335	336	
	1337 337	338	
C. Dettes			
	1435 Note 9 435	264 668 884,12 436	181 224 612,52
1. Emprunts obligataires	1437 437	438	
a) Emprunts convertibles	1439 439	440	
i) dont la durée résiduelle n'est pas supérieure à un	1441 441	442	
ii) dont la valeur résiduelle est supérieure à un an	1443 443	444	
b) Emprunts non convertibles	1445 445	446	
i) dont la durée résiduelle n'est pas supérieure à un	1447 447	448	
ii) dont la valeur résiduelle est supérieure à un an	1449 449	450	
2. Dettes envers des établissements de crédit	1355 355	356	
a) dont la valeur résiduelle n'est pas supérieure à un an	1357 357	358	
b) dont la valeur résiduelle est supérieure à un an	1359 359	360	

N° RCSL : B248018

Matricule : 2020 2456 120

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
3. Acomptes reçus sur commandes, dans la mesure où ils ne sont pas déduits des stocks de façon distincte	1361	361	362
a) dont la valeur résiduelle n'est pas supérieure à un an	1363	363	364
b) dont la valeur résiduelle est supérieure à un an	1365	365	366
4. Dettes sur achats et prestations de	1367	367	368
		5 497 950,21	387 128,34
a) dont la valeur résiduelle n'est pas supérieure à un an	1369	369	370
		5 497 950,21	387 128,34
b) dont la valeur résiduelle est supérieure à un an	1371	371	372
5. Dettes représentées par des effets de	1373	373	374
a) dont la valeur résiduelle n'est pas supérieure à un an	1375	375	376
b) dont la valeur résiduelle est supérieure à un an	1377	377	378
6. Dettes envers des entreprises liées	1379	379	380
		257 443 739,10	178 669 948,50
a) dont la valeur résiduelle n'est pas supérieure à un an	1381	381	382
		257 443 739,10	178 669 948,50
b) dont la valeur résiduelle est supérieure à un an	1383	383	384
7. Dettes envers des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1385	385	386
a) dont la valeur résiduelle n'est pas supérieure à un an	1387	387	388
b) dont la valeur résiduelle est supérieure à un an	1389	389	390
8. Autres dettes	1451	451	452
		1 727 194,81	2 167 535,68
a) Autorités fiscales	1393	393	394
		156 635,08	1 102 570,40
b) Autorités de Sécurité sociale	1395	395	396
		475 326,90	380 877,89
c) Autres dettes	1397	397	398
		1 095 232,83	684 087,39
i) dont la durée résiduelle n'est pas supérieure à un an	1399	399	400
		1 095 232,83	684 087,39
ii) dont la valeur résiduelle est supérieure à un an	1401	401	402
D. Produits constatés d'avance	1403	403	404
TOTAL (CAPITAL, RÉSERVES ET PASSIF)	405	869 524 717,41	782 506 449,00

Assistance Comptes annuels :	N° RCSL : B248018	Matricule : 2020 2456 120
Tél. : (+352) 247 88 494	Date de saisie dans l'eCDF :	
E-mail: centralebilans@statec.etat.lu	COMPTE DE RÉSULTAT	

Exercice du 01 01/01/2024 au 02 31/12/2024 (en 03 EUR)

Thales Aerospace Communications Holding S.à r.l.
5, Rue Goethe
L-1637 Luxembourg

	Référence(s)		Exercice courant		Exercice précédent
1. Chiffre d'affaires net	1701	701	702		
2. Variation du stock de produits finis et en cours de fabrication	1703	703	704		
3. Travaux effectués par l'entreprise pour elle-même et portés à l'actif	1705	705	706		
4. Autres produits d'exploitation	1713	Note 10 713	11 906 569,94	714	12 936 935,24
5. Matières premières et consommables et autres charges externes	1671	671	-12 652 621,91	672	-9 745 282,38
a) Matières premières et consommables	1601	601	602		
b) Autres charges externes	1603	Note 11 603	-12 652 621,91	604	-9 745 282,38
6. Frais de personnel	1605	Note 12 605	-5 025 489,88	606	-5 601 167,21
a) Salaires et traitements	1607	607	-4 200 271,19	608	-4 471 520,62
b) Charges sociales	1609	609	-816 285,26	610	-1 119 593,35
i) couvrant les pensions	1653	653	-325 940,02	654	-498 483,17
ii) autres charges sociales	1655	655	-490 345,24	656	-621 110,18
c) Autres frais de personnel	1613	613	-8 933,43	614	-10 053,24
7. Corrections de valeur	1657	657	-1 163 044,92	658	-1 116 038,65
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	1659	Note 3 659	-1 163 044,92	660	-1 116 038,65
b) sur éléments de l'actif courant	1661	661	662		
8. Autres charges d'exploitation	1621	621	-11 200,01	622	20 613,34

N° RCSL : B248018

Matricule : 2020 2456 120

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
9. Produits de participations			
a) provenant d'entreprises liées	1715 715	4 870 000,00	716 0,00
	1717 717	4 870 000,00	718 0,00
b) autres produits de participations	1719 719		720
10. Produits provenant d'autres valeurs mobilières et de créances de l'actif immobilisé			
a) provenant d'entreprises liées	1721 721		722
	1723 723		724
b) autres produits ne figurant pas sous a)	1725 725		726
11. Autres produits d'intérêts et produits assimilés			
a) provenant d'entreprises liées	1727 727	15 367 077,15	728 10 629 876,40
b) autres produits d'intérêts et produits assimilés	1729 Note 6 729	15 126 393,31	730 10 513 246,36
	1731 Note 6 731	240 683,84	732 116 630,04
12. Quote-part dans le résultat net des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence			
	1663 663		664
13. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif courant			
	1665 665		666
14. Charges d'intérêts et charges assimilées			
a) concernant des entreprises affiliées	1627 627	-10 097 822,87	628 -6 345 748,85
b) autres charges d'intérêts et charges assimilées	1629 629		630
	1631 Note 9 631	-10 097 822,87	632 -6 345 748,85
15. Impôts sur le résultat	Note 13	385 344,31	-1 048 569,43
	1635 635		636
16. Résultat après impôts	1667 667	3 578 811,81	668 -269 381,54
17. Autres impôts ne figurant pas sous les postes 1 à 16	Note 13	-4 815,00	638 -4 815,00
18. Résultat de l'exercice	1669 669	3 573 996,81	670 -274 196,54

Thales Aerospace Communications Holding S.à r.l.
(anciennement Cobham Aerospace Holding S.à r.l.)
Notes annexes aux comptes annuels
(en EUR)

Note 1 - Informations générales

Thales Aerospace Communications Holding S.à r.l., ci-après désignée la « Société », a été constituée le 19 octobre 2020 sous la forme d’une société à responsabilité limitée pour une durée indéterminée. Elle est constituée en vertu des lois luxembourgeoises, notamment la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le 21 juin 2024, la dénomination sociale de la Société a été modifiée, passant de « Cobham Aerospace Holding S.à r.l. » à « Thales Aerospace Communications Holding S.à r.l. », conformément à une résolution de l’associé unique de la Société prise devant un notaire luxembourgeois.

Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg et celle-ci est inscrite au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 248 018. La Société a établi une succursale en France le 9 novembre 2020, sous le nom de Cobham Aerospace Holding S.à r.l., qui est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 891 263 782.

L’exercice de la Société commence le 1^{er} janvier chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

L’activité principale de la société consiste à agir en tant que société holding d’investissement et à coordonner l’activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et à acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et à les détenir en tant qu’investissements, les vendre, les échanger et en disposer.

La Société peut détenir les actions, obligations et autres titres ainsi acquis ; améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société.

La Société peut réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires.

La Société peut investir et négocier de l’argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant unique ou le Conseil de gérance (le cas échéant) estime adéquate, ce qui inclut l’émission (dans le cadre permis par les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la « Loi Luxembourgeoise »)) d’obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres.

La Société peut acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l’union d’intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société.

La Société peut conclure toute garantie ou tout engagement d’indemniser, et fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d’obligations et le paiement de toute somme d’argent incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autres titres, par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen ; pour les besoins du présent article 3.7, « garantie » inclut toute obligation, quel qu’en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l’avance d’argent, l’achat ou la souscription d’actions ou autres titres et l’achat d’actifs ou de services), d’indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d’un défaut de paiement, ou d’être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne.

La Société peut faire toute chose prévue aux paragraphes du présent article (a) dans toute partie du monde ; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre ; (c) par l’intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-traitants ou autres ; (d) seule ou avec d’autre(s) personne(s).

Enfin, la Société peut faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant unique ou le Conseil de gérance (le cas échéant) considère comme incitant ou propice à l’accomplissement de tout ou partie de l’objet social de la Société, ou l’exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci.

Sous réserve que la Société n’entre jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi luxembourgeoise, sans l’autorisation requise par celle-ci.

Les comptes de la Société sont inclus dans les comptes consolidés de Thales SA, qui constitue l’ensemble le plus grand d’entreprises dont la Société fait partie en tant qu’entreprise filiale directe. Le siège social de cette société est situé au 4, rue de la Verrerie, 92190 Meudon, France, où les états financiers consolidés sont disponibles.

Note 2 - Résumé des principales méthodes comptables

Base d’établissement

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux exigences légales et réglementaires luxembourgeoises selon la convention du coût historique. Les méthodes comptables et les règles de valorisation sont, outre celles énoncées par la Loi du 19 décembre 2002, déterminées et appliquées par le Conseil de gérance.

L’établissement des comptes annuels implique l’utilisation de diverses estimations comptables fondamentales. Cela exige également que le Conseil de gérance exerce son jugement dans le cadre de l’application de ces méthodes comptables. L’évolution des hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels au cours de l’exercice où celles-ci évoluent. Le Conseil de gérance est convaincu que les hypothèses sous-jacentes sont pertinentes et que les comptes annuels présentent donc fidèlement la situation financière et les résultats.

La Société fait des estimations et formule des hypothèses qui affectent les valeurs déclarées de l’actif et du passif au cours de l’exercice suivant. Les estimations et les appréciations sont évaluées en permanence et reposent sur l’expérience passée et sur d’autres facteurs, notamment les anticipations d’événements futurs, qui sont jugés raisonnables compte tenu des circonstances.

Thales Aerospace Communications Holding S.à r.l.
(anciennement Cobham Aerospace Holding S.à r.l.)
Notes annexes aux comptes annuels
(en EUR)

Note 2 - Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Principales méthodes comptables

Les principales règles de valorisation appliquées par la Société sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au prix d’achat, ce qui inclut les frais accessoires, ou au coût de production, diminué des amortissements cumulés sortis du bilan (le cas échéant) et des corrections de valeur. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d’exister.

Les méthodes et les taux d’amortissement utilisés sont les suivants :

	Taux d’amortissement	Méthode d’amortissement
Concessions, brevets, licences, marques de commerce et actifs similaires	20,00 %	Linéaire
Goodwill	10,00 %	Linéaire

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur prix d’achat, ce qui inclut les frais accessoires. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimée.

Les méthodes et les taux d’amortissement utilisés sont les suivants :

	Taux d’amortissement	Méthode d’amortissement
Matériel de transport	25,00 %	Linéaire
Autres installations, outillage et mobilier	33,33 %	Linéaire

Lorsque la Société considère qu’une immobilisation corporelle a subi une perte de valeur durable, un amortissement supplémentaire est comptabilisé afin de tenir compte de cette perte de valeur. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont les motivées ont cessé d’exister.

Actifs financiers

Les parts dans des entreprises liées/participations sont évaluées à hauteur du montant correspondant à la fraction des capitaux propres de ces entreprises.

En cas de perte de valeur permanente de l’avis du Conseil de gérance, des corrections de valeur sont appliquées sur des actifs financiers afin de donner à ces éléments la valeur inférieure qui doit leur être attribuée à la date de clôture de l’exercice. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont les motivées ont cessé d’exister.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles sont soumises à des corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont les motivées ont cessé d’exister.

Conversion de monnaies étrangères

La Société tient ses registres comptables en euros (EUR) et le bilan et le compte de résultat sont libellés dans cette monnaie.

Les transactions libellées dans des monnaies autres que l’EUR sont converties en EUR au taux de change en vigueur à la date de la transaction en question.

Les actifs non monétaires à long terme libellés dans des monnaies autres que l’EUR sont convertis en EUR au taux de change en vigueur à la date de la transaction en question. À la date de clôture de l’exercice, ces actifs restent convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction (le « taux de change historique »).

Les avoirs en banque sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture de l’exercice. Les gains et les pertes de change sont comptabilisés dans le compte de résultat de l’exercice.

Les autres actifs et passifs sont convertis séparément respectivement à la valeur la plus faible ou la plus élevée convertie au taux de change historique ou à la valeur déterminée sur la base des taux de change en vigueur à la date de clôture de l’exercice. Seules les pertes de change non réalisées sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les gains de change sont comptabilisés dans le compte de résultat à la date de leur réalisation.

Lorsqu’il existe un lien économique entre un actif et un passif, ceux-ci sont évalués globalement selon la méthode décrite ci-dessus et les pertes nettes non réalisées sont comptabilisées dans le compte de résultat, tandis que les gains nets non réalisés ne sont pas comptabilisés.

Dettes

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur de remboursement. Lorsque le montant à rembourser est supérieur au montant reçu, la différence est comptabilisée dans le compte de résultat lorsque la dette est émise.
Note 3 - Immobilisations incorporelles

Cette partie inclut le goodwill acquis à titre onéreux et les logiciels.

Les mouvements pour l’exercice sont les suivants :

Immobilisations incorporelles	Logiciels	Goodwill	2024	2023
			EUR	EUR
Valeur brute comptable - solde d'ouverture	253 890,28	14 354 467,62	14 608 357,90	14 382 080,72
Entrées de l'exercice	19 636,00		19 636,00	226 277,18
Valeur brute comptable - solde de clôture	273 526,28	14 354 467,62	14 627 993,90	14 608 357,90
Corrections de valeur - solde d'ouverture	(44 644,75)	(6 858 525,78)	(6 903 170,53)	(5 815 290,06)
Dotations de l'exercice	(84 428,97)	(1 070 848,82)	(1 155 277,79)	(1 087 880,47)
Reprises de l'exercice				
Corrections de valeur - solde de clôture	(129 073,72)	(7 929 374,60)	(8 058 448,32)	(6 903 170,53)
Valeur nette comptable - solde de clôture	144 452,56	6 425 093,02	6 569 545,58	7 705 187,37
Valeur nette comptable - solde d'ouverture	209 245,53	7 495 941,84	7 705 187,37	8 566 790,66

Le 17 décembre 2020, l’Associé unique a apporté une branche d’activité française (l’« Apport ») à la Société. Dans le cadre de la finalisation du PPA réalisé par l’évaluateur externe, la direction a attribué une valeur de 503 088 840 euros aux actifs financiers. Le goodwill résiduel d’un montant de 14 354 467,62 euros est amorti sur une période de 10 ans.

En 2022, un amortissement supplémentaire de 2 916 783,44 euros a été comptabilisé afin de tenir compte de la vente d’actifs financiers (voir note 5).

En 2023, une nouvelle licence informatique a été portée à l’actif pour un montant de 226 227,18 euros. Un amortissement supplémentaire de 17 031,65 euros au titre des logiciels et de 1 070 848,82 euros au titre du goodwill a été comptabilisé pour 2023.

En 2024, une nouvelle acquisition a été portée à l’actif pour un montant de 19 636,00 euros. Un amortissement supplémentaire de 84 428,97 euros au titre des logiciels et de 1 070 848,82 euros au titre du goodwill a été comptabilisé pour 2024.

Thales Aerospace Communications Holding S.à r.l.
(anciennement Cobham Aerospace Holding S.à r.l.)
Notes annexes aux comptes annuels
(en EUR)

Note 4 - Immobilisations corporelles

Cette partie inclut les autres installations, l'outillage et le mobilier.

Les mouvements pour l'exercice sont les suivants :

Autres installations, outillage et mobilier	Équipement informatique	2024	2023
		EUR	EUR
Valeur brute comptable - solde d'ouverture			13 771,31
Entrées de l'exercice	35 380,00	35 380,00	
Sorties de l'exercice			(13 771,31)
Valeur brute comptable - solde de clôture	35 380,00	35 380,00	
Corrections de valeur - solde d'ouverture			(13 226,23)
Entrées de l'exercice	(7 767,15)	(7 767,15)	13 226,23
Reprises de l'exercice			
Corrections de valeur - solde de clôture	(7 767,15)	(7 767,15)	
Valeur nette comptable - solde de clôture	27 612,85	27 612,85	
Valeur nette comptable - solde d'ouverture			545,08

Note 5 - Actifs financiers

Les mouvements pour l'exercice sont les suivants :

	Participations dans des entreprises liées	Autres prêts, dépôts et créances	2024	2023
	EUR		EUR	EUR
Valeur brute comptable - solde d'ouverture	524 329 093,39	28 189,90	524 357 283,29	524 328 889,44
Entrées de l'exercice	195 441,75	1 347,60	196 789,35	28 393,85
Sorties de l'exercice				
Valeur brute comptable - solde de clôture	524 524 535,14	29 537,50	524 554 072,64	524 357 283,29
Corrections de valeur - solde d'ouverture	(58 331 334,00)		(58 331 334,00)	(58 331 334,00)
Dotations de l'exercice				
Reprises de l'exercice				
Corrections de valeur - solde de clôture	(58 331 334,00)		(58 331 334,00)	(58 331 334,00)
Valeur nette comptable - solde de clôture	466 193 201,14	29 537,50	466 222 738,64	466 025 949,29
Valeur nette comptable - solde d'ouverture	465 986 763,94	28 189,90	466 025 949,29	465 997 555,44

Les entreprises dont la Société détient au moins 20 % du capital social ou dans lesquelles elle est un associé commandité sont les suivantes :

Nom de l'entreprise	Siège social	Pourcentage de participation	Date de clôture du dernier exercice	Capitaux propres nets à la date de clôture de l'exercice de l'entreprise concernée	Résultat de l'exercice	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
						2024	2023
						EUR	EUR
Thales Aerospace Communications Fullerton Inc (anciennement Comant Industries Inc.) (**)	États-Unis	100,00%	31/12/2024 31/12/2024	EUR: 9 441 067,48 USD: 9 808 325,00	EUR : 3 034 405,62 USD: 3 152 444,00	1 5 066 430,47	1 5 066 430,47
Omniplex Manufacturing Pty Ltd (**)	Afrique du Sud	100,00%	31/12/2024	EUR: 56 729 461,89 ZAR: 1 112 963 967	EUR: 23 652 770,86 ZAR: 464 038 981,00	7 091 200,18	7 091 200,18
Thales Aerospace Communications Lyngby ApS (anciennement Cobham Aerospace ApS) (**)	Danemark	100,00%	31/12/2024	EUR: 16 845 048,14 DKK: 125 627 000,00	EUR: -8 344 329,00 DKK: -62 226 000,00	13 399 999,55	13 399 999,55
Thales Aerospace Communications Rungis et Troyes ApS (anciennement Team S.A.) (*)	France	99,72%	31/12/2024	EUR 234 476 880,00	EUR 28 223 049,00	338 897 075,08	338 701 633,33
Thales Aerospace Communications Dourdan (anciennement Chelton Antennas) (**)	France	100,00%	31/12/2024	EUR 31 735 443,00	EUR 9 266 377,00	91 738 495,86	91 738 495,86
Total						466,193,201.14	465,997,759.39

en 2023, pour Thales Aerospace Communications Rungis et Troyes (anciennement TEAM S.A.), la Société a acquis 24 actions auprès de l'actionnaire minoritaire pour un montant total de 10 320,00 euros.

en 2023, pour Thales Aerospace Communications Dourdan (anciennement Chelton Antennas S.A.), la Société a acquis 3 actions afin de détenir 100 % du capital social pour un montant total de 675,45 euros.

en 2024, pour Thales Aerospace Communications Rungis et Troyes ApS, la Société a acquis 850 actions auprès de l'actionnaire minoritaire pour un montant total de 195 441,75 euros.

De l'avis du Conseil de gérance, aucune diminution permanente de la valeur des actions dans les entreprises liées ne s'est produite au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024, et aucune correction de valeur n'a donc été comptabilisée.

(*) Au 31 décembre 2024, les capitaux propres nets et le résultat de Thales Aerospace Communications Rungis et Troyes ApS sont basés sur les comptes annuels certifiés pour l'exercice clos au 31 décembre 2024.

(**) Au 31 décembre 2024, les capitaux propres nets et le résultat des entreprises liées sont basés sur les comptes annuels non certifiés pour l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Thales Aerospace Communications Holding S.à r.l.
(anciennement Cobham Aerospace Holding S.à r.l.)
Notes annexes aux comptes annuels
(en EUR)

Note 6 - Créances

Cette partie est composée comme suit :

	Echéance à moins d'un an	2024	2023
	EUR	EUR	EUR
Créances résultant de ventes et de prestations de services :			
dont la durée résiduelle n'est pas supérieure à un an : acompte sur commande (fournisseurs)	13 614,00	13 614,00	35 189,92
	13 614,00	13 614,00	35 189,92
Créances sur des entreprises liées :			
dont la durée résiduelle n'est pas supérieure à un an			
Créances sur des clients du groupe	44 285,00	44 285,00	3 608 786,26
Prêt Thales Aerospace Communication France (SAS)*	385 135 434,01	385 135 434,01	291 146 874,11
Avances Thales Aerospace Communications Lyngby	8 414 498,15	8 414 498,15	12 774 542,48
Créance Thales Aerospace Communication France (SAS)	78 819,00	78 819,00	
	393 673 036,16	393 673 036,16	307 530 202,85
Autres créances			
dont la durée résiduelle n'est pas supérieure à un an :			
Créance TVA étrangère	1 050 744,56	1 050 744,56	7 399,26
Créance Impôt sur le résultat étranger	11 155,00	11 155,00	37 914,28
Administration des contributions directes (ACD) - avances Impôt sur la fortune 2023			26 689,10
Administration des contributions directes (ACD) - avances Impôt sur la fortune 2024	4 815,00	4 815,00	
Autres créances	387 108,87	387 108,87	
	1 453 823,43	1 453 823,43	72 002,64
Total	395 140 473,59	395 140 473,59	307 637 395,41

(*) Ces créances se composent comme suit :

Emprunteur	Monnaie	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Principal à la fin de l'exercice	Principal à la fin de l'exercice	Évolution du principal au cours de l'exercice	Intérêts portés à l'actif au cours de l'exercice
				EUR	EUR	EUR	EUR
				2023	2024	2024	2024
Thales Aerospace Communication France (SAS)*	EUR	Taux à court terme en euros (ESTER) à 1 mois plus 0,25 %	Payable à vue	291 146 874,11	385 135 434,01	79 378 709,83	14 609 850,07
Total				291 146 874,11	385 135 434,01	79 378 709,83	14 609 850,07

(*) Ces créances sont incluses dans une gestion centralisée de la trésorerie. À ce titre, l'accord conclu entre les sociétés du Groupe leur permet de répondre à leurs besoins de trésorerie respectifs de la manière la plus efficace possible et de contribuer à une gestion optimale du recours à l'endettement du Groupe et des excédents de trésorerie éventuellement générés par l'une des sociétés du Groupe.

À la fin de l'exercice, le Conseil de gérance a estimé qu'aucune correction de valeur n'était nécessaire sur les créances susmentionnées.

Note 7 - Paiements d'avance

Cette partie évoque principalement les frais liés à la maintenance des logiciels.

Note 8 - Capital et réserves

Capital souscrit

Le capital souscrit de la société s'élève à 15 000,00 EUR et est divisé en 15 000 parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale de 1,00 EUR chacune.

Réserve légale

Les sociétés luxembourgeoises sont tenues d'affecter à une réserve légale au minimum 5 % de leur bénéfice net annuel jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10 % du capital social souscrit. Cette réserve ne peut pas être distribuée.

Au 31 décembre 2024, aucun montant n'était affecté à la réserve légale (2023 : 0).

Primes d'émission

Au 31 décembre 2024, le capital autorisé de la société est entièrement souscrit et s'élève à 15 000,00 EUR, divisés en 15 000 parts sociales d'une valeur nominale de 1,00 EUR chacune, avec une prime d'émission s'élevant à 663 808 996,60 EUR.

Fluctuations des réserves et des éléments du résultat

	Capital souscrit	Compte de prime d'émission	Réserve légale	Profit ou (perte) reporté(e) de l'exercice précédent	Profit ou (perte) de l'exercice
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Solde d'ouverture	15 000,00	663 808 996,60		(62 267 953,58)	(274 196,54)
Fluctuations de l'exercice					
Affectation du résultat de l'exercice précédent				(274 196,54)	274 196,54
Résultat de l'exercice					3 573 996,81
Solde de clôture	15 000,00	663 808 996,60		(62 542 150,12)	3 573 996,81

Thales Aerospace Communications Holding S.à r.l.
(anciennement Cobham Aerospace Holding S.à r.l.)
Notes annexes aux comptes annuels
(en EUR)

Note 9 - Dettes

Les autres dettes pour les comptes du poste « Dettes » sont comme suit :

	Échéance à moins d'un an	Total 2024	Total 2023
	EUR	EUR	EUR
Dettes sur achats et prestations de services			
dont la durée résiduelle n'est pas supérieure à un an :			
Fournisseurs	5 188 851,86	5 188 851,86	158 300,35
Fournisseurs - Pas encore reçu	309 098,35	309 098,35	228 827,99
Dettes envers des entreprises liées			
dont la durée résiduelle n'est pas supérieure à un an :			
Dette Thales Aerospace Communications Rungis et Troyes ApS (TACRT) (*)	178 344 032,51	178 344 032,51	165 245 727,78
Dette Thales Aerospace Communications Dourdan (TACD) (**)	7 603 207,17	7 603 207,17	9 621 948,73
Dette Thales Aerospace Communication Fullerton Inc (TACF US) (**)			3 802 271,99
Thales (SA) (***)	71 496 499,42	71 496 499,42	
Autorités fiscales :			
Impôts étrangers à payer	151 820,08	151 820,08	1 097 755,40
Impôt sur la fortune 2023			4 815,00
Impôt sur la fortune 2024	4 815,00	4 815,00	
Autorités de Sécurité sociale	475 326,90	475 326,90	1 369 976,90
Autres dettes	1 095 232,83	1 095 232,83	2 883 532,83
Total	264 668 884,12	264 668 884,12	181 224 612,52

(*) Conformément à une convention de gestion centralisée de la trésorerie, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021, toutes ces avances de trésorerie à payer porteront intérêt à un taux effectif total égal au taux annuel des dépôts à terme de trois mois majoré de 0,5 point. Les clauses et conditions sont renouvelables chaque année.

(**) Le 7 février 2023, la Société a conclu un contrat de prêt avec Comant Fullerton pour un montant de 3 802 271,99 euros, assorti d'un taux d'intérêt supérieur de 0,5 % au taux trimestriel proposé par la principale banque de la Société.

Le 19 juillet 2024, ce prêt a été intégralement remboursé.

(***) Dans le cadre de l'acquisition de Thales Aerospace Communications France et de ses filiales (y compris la Société) par Thales SA, avec prise d'effet au 2 avril 2024, Thales SA a remboursé l'intégralité des dettes intra-groupe que les filiales de la Société avaient vis-à-vis de Cobham Limited. Ces paiements ont donné lieu à la détention, par Thales SA, de créances à l'égard de la Société et de ses filiales.

Thales Aerospace Communications Holding S.à r.l. est la société pivot qui centralise et sert d'intermédiaire dans le cadre de la mise en œuvre et de la coordination de l'ensemble des flux financiers avec les filiales. Par conséquent, chaque filiale a accepté de céder à la Société l'ensemble des créances que Thales SA détient. De fait, Thales SA détient des créances sur la Société d'un montant total de 71 496 499,42 euros.

Les fluctuations des dettes envers des entreprises liées sont les suivantes :

Prêteur	Monnaie	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Principal à la fin de l'exercice	Évolution du principal au cours de l'exercice	Intérêts portés à l'actif au cours de l'exercice
				2024	2024	2024
				EUR	EUR	EUR
Thales Aerospace Communications Rungis et Troyes ApS (anciennement TEAM SA)	EUR	Taux à court terme en euros (ESTER) à 1 mois moins 0,25 %	Payable à vue	178 344 032,51	6 385 063,02	6 713 241,71
Thales Aerospace Communications Dourdan (Cobham Aerospace Communications Dourdan)	EUR	Taux à court terme en euros (ESTER) à 1 mois moins 0,25 %	Payable à vue	7 603 207,17	(2 351 674,90)	332 933,34
Thales Aerospace Communications Fullerton Inc (anciennement Comant Inc)	EUR	Taux à court terme en euros (ESTER) à 1 mois moins 0,25 %	Payable à vue		(3 898 801,87)	96 529,88
Thales Aerospace Communication France (SAS)	EUR	Taux à court terme en euros (ESTER) à 1 mois moins 0,25 %	Payable à vue	71 496 499,42	71 496 499,42	2 775 678,64
Total				257 443 739,10	71 631 085,67	9 918 383,57

Note 10 - Autres produits d'exploitation

Les Autres produits d'exploitation sont principalement composés de la refacturation à des sociétés du Groupe au titre de ce qui suit :

- frais de gestion pour un montant de 8 635 200,00 EUR (2023 : 8 638 760,72 EUR)
- frais, assistance et conseils liés aux activités d'exploitation, ce qui inclut des services juridiques, fiscaux, administratifs, financiers et commerciaux, ainsi que les droits de licence de marque de commerce, pour un montant de 2 842 318,00 EUR (2023 : 4 298 165,96 EUR).

Thales Aerospace Communications Holding S.à r.l.
(anciennement Cobham Aerospace Holding S.à r.l.)
Notes annexes aux comptes annuels
(en EUR)

Note 11 - Autres charges externes

Cette partie est composée comme suit :

	2024 EUR	2023 EUR
Sous-traitance générale (*)	8 684 835,35	3 319 394,97
Honoraires professionnels (***)	2 207 925,58	2 404 036,10
Frais de déplacement et de représentation	586 349,84	572 014,93
Frais de refacturation intra-groupe (**)	533 585,75	3 149 829,21
Frais de domiciliation	309 411,71	-
Sous-traitance informatique générale	124 760,85	215 494,28
Assurance et frais d'entretien des véhicules	90 155,65	194,41
Frais de location	62 705,89	70 985,10
Frais de location	32 702,35	32 470,23
Frais bancaires	18 123,71	22 119,90
Autres frais	2 065,23	(41 256,75)
Total	12 652 621,91	9 745 282,38

(*) Concerne des frais informatiques refacturés par le groupe Thales au cours de l'exercice.

(**) Concerne des frais de personnel des filiales refacturés au cours de l'exercice.

(***) Concerne des frais comptables, juridiques, fiscaux, de conseil et autres frais professionnels engagés au cours de l'exercice.

Note 12 - Frais de personnel

À la fin de l'exercice, la Société comptait 10 (2023 : 11) membres du personnel, dont 8 permanents et 2 non permanents.

Note 13 - Impôt sur le résultat

La Société relève du champ d'application du modèle des règles du Pilier 2 de l'OCDE (les « Règles du Pilier 2 »). Ces Règles ont été adoptées au Luxembourg et incluent la règle d'inclusion du revenu (« RIR ») et l'impôt complémentaire minimum qualifié prélevé localement (« ICMQPL »), qui sont entrés en vigueur le 31 décembre 2023, ainsi que la règle relative aux bénéfices insuffisamment imposés (« RBII »), qui est entrée en vigueur le 31 décembre 2024. Cette législation impose un taux effectif d'imposition minimum de 15 %. Sur la base des meilleures estimations et évaluations réalisées concernant l'exercice 2024, aucun impôt complémentaire ne devrait être dû au titre du Pilier 2.

La direction de la Société reconnaît, sur la base de la dernière déclaration d'impôt déposée, que la Société dispose de 104 311 070,39 euros de pertes fiscales reportées au 31 décembre 2023 et estime à environ 1 701 127,15 euros les pertes fiscales supplémentaires pour l'exercice en cours. Les pertes fiscales reportées au 31 décembre 2024 s'élèveraient à 106 012 197,54 euros, ce qui pourrait entraîner un impôt différé actif non comptabilisé potentiel de 25 305 111,55 euros à un taux d'imposition de 23,87 %.

Ces pertes fiscales peuvent être reportées pendant les dix-sept années qui suivent l'exercice fiscal au cours duquel elles ont été subies.

Leur utilisation est soumise à un examen par l'administration fiscale luxembourgeoise conformément aux règles habituelles en matière de prescription, soit 5 ans pour l'impôt sur les sociétés à compter du 1^{er} janvier suivant la fin de l'exercice fiscal. Le délai de prescription général peut être prorogé jusqu'à 10 ans en cas de (i) déclaration fiscale erronée ou incomplète ou (ii) non-dépôt d'une déclaration fiscale. L'existence de ces pertes fiscales reportées reste donc incertaine (au moins) jusqu'à la fin du cinquième exercice fiscal suivant celui au cours duquel elles sont utilisées.

Note 14 - Engagements hors bilan

La Société n'a aucun engagement hors bilan ou passif éventuel à la fin des exercices 2024 et 2023.

Note 15 - Transactions avec des parties liées

Au cours de l'exercice, aucune transaction n'a été conclue avec des parties liées dans des conditions autres que des conditions de pleine concurrence, à l'exception de celles déjà évoquées dans les présentes notes annexes.

Note 16 - Événements postérieurs à la date de clôture de l'exercice

Aucun élément ou aucune opération de premier plan autre que ceux déjà évoqués dans les notes annexes aux comptes annuels ci-dessus qui aurait pu avoir une incidence significative sur les opérations réalisées par la Société, les résultats qui en découlent ou les affaires de la Société, ne s'est produit(e) après la date de clôture de l'exercice.

Timea Orosz

Emanuele Grippo